

INFOFIHOQ

spécial CAAAQ

février 2008
Vol. 3 N° 2

une GRANDE VICTOIRE pour l'industrie de l'HORTICULTURE ORNEMENTALE !

Enfin, l'industrie de l'horticulture ornementale reconnue officiellement, incluant toutes ses composantes, comme faisant partie intégrante de l'agriculture québécoise !

Au lendemain du dépôt du rapport Pronovost de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), notre industrie, finalement, se démarque et obtient la place qui lui revient. Pour la première fois au Québec, l'industrie de l'horticulture ornementale est reconnue officiellement, en incluant tous ses secteurs d'activité : production, services et commercialisation.

Un travail de concertation

La Fédération, ainsi que plusieurs de ses associations affiliées, ont travaillé d'arrache-pied afin de fournir non pas un, mais huit mémoires à la Commission. Huit mémoires concertés qui tracent et analysent le portrait de l'industrie de l'horticulture ornementale, qui reflètent les problématiques spécifiques vécues dans les divers sous-secteurs de l'industrie et qui présentent des solutions concrètes et réfléchies pour son développement futur.

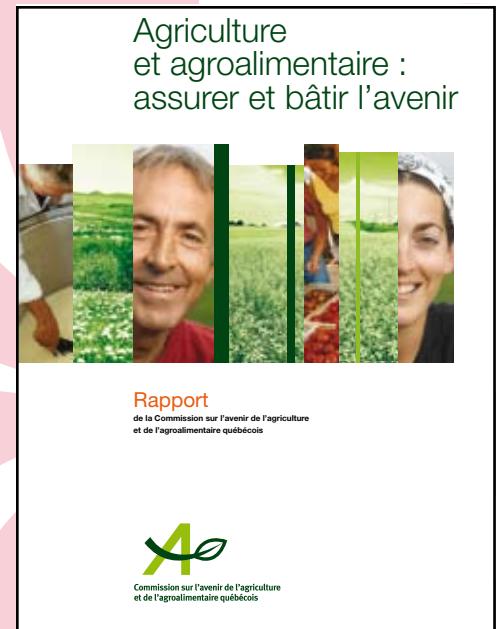
Les sous-secteurs de la production en pépinière, en gazonnière et en serre, des jardineries, des entrepreneurs paysagistes, de l'irrigation et des professionnels en services d'entretien ont chacun déposé, aux audiences régionales, un mémoire. Puis, la FIHOQ déposait à son tour, en juin 2007, un mémoire substantiel et historique qu'elle présentait aux audiences nationales en août.

Un important travail de concertation entre les sept associations et la FIHOQ, qui se reflète dans les huit mémoires présentés, fut certainement ce qui a donné une force de frappe aux propos que nous avons tenus, ce qui a fait qu'ils ont non seulement été entendus, mais retenus. D'ailleurs, à cet effet, à plusieurs endroits dans le rapport, les commissaires reprennent des extraits intégraux des mémoires et des présentations effectuées par notre industrie. Comme vous serez à même de le constater dans les extraits qui suivent, la FIHOQ est citée à plusieurs reprises de même que ses propos.

L'industrie de l'horticulture ornementale a été entendue et ressort gagnante de cette Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

L'horticulture ornementale reconnue comme une filière tenue en marge et sous-exploitée

La FIHOQ et ses associations affiliées ont décrié, dans leur mémoire, le manque de reconnaissance officielle de l'industrie de l'horticulture ornementale dans son ensemble, le manque de reconnaissance de ses composantes, soit les secteurs de la production, de la commercialisation et des services, et le manque de soutien financier gouvernemental.



De même, on déplore la non-admissibilité de la FIHOQ et de ses associations affiliées à plusieurs programmes gouvernementaux.

La FIHOQ et ses associations affiliées sont satisfaites du constat des commissaires qui confirme de fait que l'industrie de l'horticulture ornementale est une filière qui a été tenue en marge, sous-financée et sous-exploitée. **À la lecture du rapport, trois grands secteurs ont été reconnus en marge : la culture biologique, l'horticulture ornementale et la culture en serre. Ce constat a d'ailleurs valu une section spéciale dédiée à l'horticulture ornementale et la culture en serre.**

Voici donc, directement tiré du rapport de la Commission, l'extrait intégral concernant la FIHOQ et l'industrie de l'horticulture ornementale dans la section «Quelques filières tenues en marge et sous-exploitées», des pages 51-52 :

L'horticulture ornementale s'est développée en marge de l'agriculture. Peu de programmes de soutien financier ont été conçus afin d'appuyer et de stimuler ce segment du secteur.

La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec livrait ce constat lors des audiences de la Commission : «En dépit de son fort potentiel de marché, la production ornementale québécoise ne représente que 12,1 % de la production ornementale canadienne et sa croissance stagne [...] Alors que cette production génère 4,3 % des revenus agricoles, [elle] ne reçoit qu'environ 1 % des fonds de transfert du MAPAQ.»

Pourtant, c'est une filière dynamique qui compte quelque 420 entreprises de production, près de 2000 entreprises de commercialisation (jardineries, fleuristeries) et 1500 entreprises de service (aménagement paysager et entretien) qui procurent plus de 33 000 emplois dans la majorité des régions du Québec (données du MAPAQ, 1999).

L'horticulture ornementale connaît une croissance annuelle de 10 % depuis 25 ans. On estime que plus de deux millions de Québécois et de Québécoises ont choisi le jardinage comme passe-temps.

Sur le plan technique, le Centre d'expertise en horticulture ornementale du Québec fournit l'encadrement technico-économique aux producteurs au moyen de services-conseils et d'un centre de gestion des connaissances. Il reçoit à ce titre une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Un comité sectoriel de main-d'œuvre, HortiCompétences, mis en place en 2005 avec le concours de la Commission des partenaires des marchés du travail et d'Emploi-Québec, travaille sur les enjeux de la formation et du développement des ressources humaines en horticulture.

Le MAPAQ reconnaît, surtout depuis 1998, la place qu'occupe l'horticulture ornementale dans la chaîne agroalimentaire. La filière demeure toutefois quelque peu marginale et n'est pas admissible à certains programmes d'aide financière et de stabilisation des revenus dont bénéficient plusieurs autres productions agricoles.

Il faut considérer l'horticulture ornementale comme une composante à part entière du secteur agricole et agroalimentaire et lui accorder le soutien technique et financier qui découle de cette reconnaissance.

La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec a posé le défi suivant au gouvernement et au monde agricole : «Comment peut-on changer les idées préconçues face à l'horticulture ornementale? Il est vrai que l'industrie n'appartient pas à l'agriculture comestible; cependant, elle est importante pour la santé mentale et physique des humains, elle contribue significativement à l'environnement, elle est un moteur économique important et figure parmi les plus importants secteurs générateurs d'emplois, toutes industries confondues. De plus, c'est une industrie qui a la cote d'amour du citoyen et qui représente un grand potentiel de développement.» La Commission est tout à fait de cet avis.

Jusqu'ici, les politiques agricoles québécoises n'ont porté que peu d'intérêt à la culture en serre. Ce constat étonne a priori. La nordicité de notre agriculture rend en effet impossible la culture pendant toute l'année de certains produits qui font partie de notre alimentation quotidienne et qui peuvent être cultivés en serre. On peut donc prolonger de ce fait la saison de production.

On dénombre 775 entreprises québécoises actives dans la production en serre. En 2005, elles ont réalisé des ventes de légumes pour une valeur de 62 millions de dollars alors que les ventes de produits horticoles atteignaient 165 millions de dollars. Entre 1993 et 2005, les recettes tirées de la serriculture ont augmenté de 83,3 % au Québec et de 230,8 % en Ontario. À partir de ce constat, le Syndicat des producteurs en serre du Québec soutenait, lors des audiences de la Commission que «le Québec a beaucoup de rattrapage à faire et [qu']une attention particulière devrait être apportée à la production serricole afin de mieux la valoriser, de mieux l'appuyer financièrement et de l'intégrer aux grandes politiques du secteur».

Comme on le verra dans les chapitres qui suivent,



plusieurs stratégies et plans d'action du gouvernement du Québec en matière de santé, de saine alimentation et d'approvisionnement du marché québécois devraient inciter le secteur agroalimentaire à accroître la production de légumes en serre, complément de la production maraîchère. Le Syndicat des producteurs en serre du Québec a plaidé devant la Commission en faveur d'une audace raisonnée selon laquelle les pouvoirs publics pourraient aider les entreprises à occuper une place nettement plus grande dans la production de légumes en serre, apportant ainsi une contribution tangible au plan d'action concerté en matière d'alimentation

et de santé. Des interventions sont souhaitées sur le plan de l'énergie, de l'accès aux services-conseils et au financement ainsi que de l'aide à la commercialisation et à la distribution des légumes en serre dans les magasins d'alimentation et le réseau des hôtels, restaurants et institutions (HRI).

Le MAPAQ devrait effectivement élaborer une stratégie de développement de la production en serre, en concertation avec les acteurs de la filière et les ministères engagés dans le plan d'action en matière de santé et d'alimentation.

Le manque de soutien financier de l'industrie de l'horticulture ornementale reconnu

Quant à la problématique énoncée par la FIHOQ et ses associations affiliées du manque évident de soutien financier de l'horticulture ornementale, la Commission la soulève et la reconnaît. Elle relève l'inéquité du traitement réservé, entre autres à l'horticulture ornementale, quant à la non-admissibilité des producteurs en ornemental à divers programmes de soutien financier dont, notamment, le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). La production ornementale vient au 2^e rang des plus importantes productions non couvertes par l'ASRA.

Les producteurs [...] en horticulture ornementale sont au cœur d'une production dynamique, importante et hautement exposée aux risques sur le plan de la stabilisation du revenu. Il est tout à fait inéquitable de ne pas les rendre admissibles au plus important programme québécois de soutien à l'agriculture. (Rapport de la CAAAQ, p.60)

Voici le point saillant du rapport de la CAAAQ où, à la lumière de ces constats, la Commission recommande au MAPAQ la reconnaissance officielle de notre industrie dans son intégralité et le soutien financier adéquat :

Recommandation 11 : Que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec reconnaissse l'horticulture ornementale comme une composante à part entière du secteur agricole et agroalimentaire et qu'il lui accorde l'accès aux mesures d'aide technique et financière offertes aux autres filières. (Rapport de la CAAAQ, p.74)



À gauche - Les trois commissaires : Mme Pascale Tremblay, agr. commissaire, M. Jean Pronovost, président, et M. Mario Dumais, commissaire À droite - Présentation de la FIHOQ aux audiences nationales

Bref retour sur la CAAAQ en 2007

En mars 2007, après avoir insisté auprès de la Commission, la FIHOQ a dû se frayer un chemin pour avoir accès à une rencontre préparatoire avec les commissaires. Cette rencontre a permis à la FIHOQ de présenter l'industrie, ses secteurs, les bienfaits de l'horticulture ornementale et le dynamisme de cette industrie marginale. Sous les conseils des commissaires, la FIHOQ et ses associations affiliées entreprennent un long processus de rédaction de mémoires, ponctué de présentations par les associations aux audiences régionales, au cours de l'été 2007. Le tout se conclut à l'automne par le dépôt du mémoire de la FIHOQ aux audiences nationales.

La CAAAQ, durant l'année 2007, a rencontré plusieurs groupes, associations, entreprises, particuliers, experts des différents domaines de l'agriculture. Ce sont 770 présentations qui ont été adressées aux commissaires, dont 720 étaient soutenues par un mémoire. L'industrie de l'horticulture ornementale, par la force de son argumentation et des faits cités, et par ses représentations soutenues au courant de l'année 2007, s'est démarquée et a su faire ressortir l'importance de lui laisser enfin la place qui lui revient.

Présentations des mémoires des associations affiliées lors des audiences régionales :

De gauche à droite, de haut en bas : Présentation de l'Association Irrigation Québec, de l'Association des jardineries du Québec, de l'Association des services en horticulture ornementale du Québec et du Syndicat des producteurs en serre du Québec.



Une nouvelle ère pour notre industrie

Au fil des mois et des années, ce rapport représente un legs très important pour notre industrie. Après avoir entendu le Québec se prononcer sur l'avenir de l'agriculture, les commissaires ont reconnu l'importance de notre industrie, et le fait qu'elle ait été tenue en marge par le gouvernement. Nous pouvons désormais nous appuyer sur ce rapport, qui a été produit par des commissaires neutres, objectifs et à l'écoute de ce que l'agriculture québécoise de demain se doit d'être.

Dans les prochaines semaines, la FIHOQ et ses associations affiliées finiront d'analyser les recommandations du rapport en lien avec celles formulées dans les mémoires déposés en 2007. Puis, la Fédération s'assurera que l'industrie soit dorénavant intégrée dans les réflexions gouvernementales et prise en compte dans les différentes décisions gouvernementales. Dossier à suivre !

La Fédération tient à remercier tous les artisans et artisanes de notre industrie qui se sont impliqués activement dans la Commission, tant au niveau de la rédaction des mémoires qu'aux présentations à la Commission.

N.D.L.R. : Veuillez prendre note que les chiffres concernant le nombre d'entreprises en production ornementale, dans l'extrait du rapport des pages 51-52, sont inexacts; la production ornementale compte non pas 420 entreprises, mais bien 993 entreprises (voir le mémoire de la FIHOQ, page 20).